

Motion d'ajournement

diens de payer des impôts, parce qu'ils sauront qu'on obtiendra de bons résultats. Actuellement, un Canadien qui paie des impôts au gouvernement a le sentiment profond de donner et de ne jamais rien recevoir en retour.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. La présidence a étudié le sous-amendement proposé au nom du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Comme je l'ai déjà dit au ministre des Finances (M. Turner) et à d'autres députés, la présidence voyait quelque difficulté à la proposition de cet amendement, mais elle a pu en étudier de plus près la recevabilité.

Il est bien évident qu'il y a, des deux côtés, d'excellents arguments démontrant que l'amendement propose réellement quelque chose de différent, c'est-à-dire qu'il offre une solution de rechange. D'une part, cela peut être établi. D'autre part, on peut être d'avis que le sous-amendement respecte les règles de la pertinence.

Ayant examiné le pour et le contre de la question, et tenu compte—ce qui importe beaucoup à la présidence—de l'amendement motivé dont la Chambre est saisie, la présidence devrait accepter le sous-amendement proposé. Aussi le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que l'on modifie l'amendement en supprimant les mots: «une nouvelle réduction de 5 p. 100», et en les remplaçant par les mots: «un dégrèvement de \$400».

LA MOTION D'AJOURNEMENT*[Traduction]***QUESTIONS À DÉBATTRE**

L'Orateur suppléant (M. Penner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement; le député du Yukon (M. Nielsen)—La main-d'œuvre—PIL—Demande d'enquête sur l'octroi des subventions; le député de York-Simcoe (M. Stevens)—Les conflits d'intérêts—L'emprunt d'un avion de Seagrams par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

● (1700)

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, on semble être généralement d'accord pour passer à la motion n° 20, soit le bill C-220 inscrit au nom du député de Simcoe-Nord (M. Rynard).

M. McKinley: D'accord, monsieur l'Orateur, et les autres motions sont reportées.

[M. Fortin.]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS*[Traduction]***LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE****L'OCTROI DU PARDON À CERTAINS CONTREVENANTS**

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord) propose: Que le bill C-220, tendant à modifier la loi sur le casier judiciaire, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, c'est en juillet 1973, il y a presque deux ans, que j'ai présenté ce bill à la Chambre. Je remercie mes collègues de l'appui qu'ils m'ont accordé à cette occasion.

Le bill à l'étude touche les jeunes qui ont été déclarés coupables d'une infraction légère, comme par exemple, d'avoir fumé de la marijuana, d'avoir volé un article de peu de valeur comme une bicyclette, ou de s'être laissé aller à une plaisanterie ou à une réaction trop vive à un incident, et ont continué de mener une existence utile. Ce sont là des infractions mineures qui n'ont rien à voir avec la violence.

Il y en a bien d'autres qui ont commis les mêmes infractions mais n'ont jamais été condamnés. C'est l'évidence même. Pourtant, ces infractions mineures ont donné lieu à des accusations et à des condamnations et, par la suite, beaucoup de ces jeunes gens ont été écartés d'emplois qu'ils auraient bien pu occuper. Autrement dit, ils sont découragés de réaliser ce que leurs aptitudes leur permettraient normalement.

Depuis 1945, notre société est devenu de plus en plus tolérante à l'égard d'agissements qui auraient été auparavant considérés comme moralement et socialement déplacés. Un grand nombre de ces jeunes délinquants sont le résultat de cette attitude. Beaucoup d'entre eux sont des jeunes gens désavantagés qui viennent de foyers brisés où les conseils des parents ont manqué complètement ou presque. Certains d'entre eux sont passés par des écoles qui ne s'intéressaient pas du tout à leur foyer ou au milieu de leur enfance. La société s'en moquait éperdument.

Il y a lieu de se rappeler, je pense, qu'au moins 6 p. 100 des familles urbaines fournissent 60 p. 100 de tous les cas d'assistance sociale et que l'adolescence est une étape de la vie où les jeunes ont à faire face à de nombreux problèmes qui sont difficiles à résoudre. Il y a les déchets scolaires, ces élèves mécontents de l'école et des enseignants, qui ont parfois un quotient intellectuel égal sinon supérieur à celui de certains élèves qui réussissent bien dans leurs études.

Il y a, bien sûr, des jeunes qui s'emballent facilement et qui sont enclins à pousser leur enthousiasme un peu trop loin et finissent par se trouver dans de mauvais draps. Tous tant que nous sommes, et la statistique le prouve, nous pouvons faire à 20 ans certaines choses que nous ne ferions pas à 30 et inversement.

Churchill est un exemple de cette jeunesse ardente, lui qui avait toujours des problèmes mais, comme il était élevé dans une famille possédant beaucoup de bonnes relations, il a pu traverser les années difficiles et devenir un des plus grands hommes d'État du monde. Je veux dire ceci: certains arrivent à la sagesse un peu plus tard que d'autres.

En dépit du relâchement des mœurs, nous avons cru bon de rabaisser l'âge légal pour la consommation d'alcool et